



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/1993/17
2 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE

Rôle du PNUD dans l'exécution du nouvel Ordre du jour
des Nations Unies pour le développement de l'Afrique
dans les années 90

Rapport de l'Administrateur

Résumé

Etabli en application de la résolution 92/19 du Conseil d'administration, le présent rapport donne des informations sur le rôle du PNUD dans le développement de l'Afrique, notamment sur les activités déployées à l'appui du nouvel Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Il décrit l'évolution de la situation politique en Afrique, les problèmes fondamentaux du continent, y compris les plus récents, et l'approche intégrée adoptée par le PNUD en vue du développement de l'Afrique. Il donne un aperçu de différentes interventions et de leurs liens avec le développement humain à long terme, le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources et la création d'un climat favorable à la participation des populations, aux réformes économiques, à une gestion rationnelle de l'environnement et à l'intégration régionale. La conclusion met en avant d'une part le rôle de catalyseur et de coordination du PNUD en Afrique et d'autre part les mesures actuellement prises pour renforcer l'action future du PNUD en faveur du développement de l'Afrique.

I. INTRODUCTION

1. L'Afrique connaît des mutations politiques profondes. Cette évolution a parfois suscité des troubles sociaux ou retardé l'application des réformes économiques, ce qui a conduit à s'interroger sur le bien-fondé et l'opportunité de ces réformes. L'aide des donateurs est de plus en plus souvent subordonnée aux progrès vers un développement participatif, la démocratisation et une saine conduite des affaires publiques. Au cours de cette phase de transition politique, l'Afrique a dû faire face à des conflits et à des catastrophes, d'origine humaine ou naturelle, imprévisibles. Certains pays sont en proie à des conflits politiques généralisés et d'autres risquent de connaître le même sort. L'épidémie de sida en Afrique aura des répercussions sur la santé et les conditions de vie de dizaines de millions de personnes au cours des années 90 et pourrait affaiblir les institutions sociales et les économies nationales. En 1992, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont connu la sécheresse la plus grave du siècle. Celle-ci a entraîné une chute de 60 % de la production agricole. Ces facteurs - qui ont été aggravés par la récession mondiale - expliquent que les résultats économiques des pays d'Afrique soient loin d'être satisfaisants, exception faite de pays comme le Botswana, le Ghana et Maurice. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) ne devrait être que de 2 % environ en 1992 pour l'ensemble de l'Afrique. La part de l'Afrique dans le commerce mondial est tombée de 3 % en 1960 à moins de 1 %, tandis que les termes de l'échange ont continué de se détériorer. Les progrès réalisés pour ce qui est de l'accès aux marchés mondiaux et de l'allègement de la dette ont été modestes. Selon les estimations, la dette extérieure dépassait 280 milliards de dollars à la fin de 1992.

2. Le développement de l'Afrique dans les années 90 exigera que des actions soient menées dans plusieurs domaines. Il faudra consolider les progrès obtenus grâce aux programmes de stabilisation économique et gérer le passage à des systèmes politiques plus démocratiques et à des systèmes économiques davantage axés sur le marché et plus respectueux de l'environnement; créer un environnement propre à favoriser un développement humain durable; favoriser le progrès économique au moyen d'une coopération régionale renforcée et créer les capacités nécessaires pour accroître l'autonomie des pays en matière de gestion socio-économique.

Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

3. A sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, tel qu'il est décrit dans l'annexe de sa résolution 46/151. L'Ordre du jour comprend trois éléments : a) des objectifs convenus (dont un taux de croissance du produit national brut (PNB) d'au moins 6 % par an); b) les mesures à prendre par les pays africains; et c) les mesures à prendre par la communauté internationale. Dans sa décision 92/19, en date du 26 mai 1992, le Conseil d'administration a exhorté les pays africains et la communauté internationale à respecter leur engagement en faveur du nouvel Ordre du jour. Le présent rapport rend compte du rôle joué par le PNUD à l'appui du développement de l'Afrique dans les années 90, conformément à la décision 92/19 du Conseil d'administration.

Application du nouvel Ordre du jour

4. Si on a constaté des progrès dans certains pays d'Afrique, en particulier dans le domaine de la démocratisation, le nouvel Ordre du jour n'est pas parvenu, jusqu'à présent, à jouer son rôle de catalyseur de l'appui international et régional en faveur du développement du continent africain. Afin de remédier à cette situation, le Secrétaire général a réuni, le 28 décembre 1992, un groupe de haut niveau composé de 12 membres pour le conseiller sur les mesures à prendre pour faire avancer l'application de l'Ordre du jour. A cet égard, le PNUD agit sur plusieurs plans : a) il participe au Groupe de haut niveau, b) apporte un appui logistique au secrétariat chargé d'appliquer le nouvel Ordre du jour, c) collabore avec le coordonnateur du nouvel Ordre du jour afin de s'assurer que tous les organismes des Nations Unies, et pas seulement les différents programmes et activités du PNUD, remplissent leur rôle, d) veille à ce que l'orientation de son programme régional et de ses programmes de pays en Afrique soit conforme aux objectifs du nouvel Ordre du jour, e) conduit deux programmes spéciaux - les études prospectives nationales à long terme et l'initiative pour le renforcement des capacités en Afrique - et f) collabore plus étroitement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAfd) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour inciter les pays africains à agir en vue de la réalisation du nouvel Ordre du jour. Le PNUD veillera, par l'intermédiaire du Groupe de haut niveau et en apportant son soutien au bureau du coordonnateur, à ce que le développement de l'Afrique continue de figurer en bonne place parmi les objectifs de la communauté internationale. A cette fin, le PNUD s'est déclaré favorable à la Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique, proposée pour octobre 1993.

II. APPROCHE INTEGREE DE L'APPUI DU PNUD AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

5. Dans sa décision 90/34 du 23 juin 1990, le Conseil d'administration a souligné que, pour que les pays en développement parviennent à l'autosuffisance en se dotant d'une capacité nationale et en la renforçant, il fallait que le PNUD oeuvre en faveur du développement humain. D'après les buts et objectifs du PNUD, ce dernier a précisé son rôle de renforcer les capacités nationales afin de favoriser le développement humain. Le développement humain constitue donc une approche globale du développement qui devrait s'appliquer à tous les programmes, que ce soit dans les domaines de la production, de l'infrastructure ou des services. Mais surtout, le développement humain suppose que l'on s'intéresse aux liens intersectoriels et est donc tout à fait en accord avec l'accent mis depuis peu par le PNUD sur l'approche-programme.

6. Cette approche exige des interventions cohérentes à plusieurs niveaux : a) définition de la nature et du cadre du développement; b) création de capacités humaines et institutionnelles suffisantes et d'un milieu porteur; et c) réelle participation de la population à l'accroissement de la productivité de toutes les ressources disponibles - ressources naturelles et humaines et ressources en capital - tant intérieures qu'extérieures. Les programmes du PNUD en Afrique sont axés sur la réalisation de ces objectifs. C'est ainsi par exemple que le PNUD, au moyen des études prospectives nationales à long terme et d'un appui à la planification stratégique, aide actuellement les pays d'Afrique à définir leur propre conception du développement humain durable et à mettre au

point des stratégies dans ce domaine. Il favorise par ailleurs le renforcement des capacités régionales et nationales par l'intermédiaire de programmes tels que l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique. Les Africains, de leur côté, grâce à des actions en faveur d'une démocratisation authentique, se voient donner la possibilité de prendre part au développement de leurs pays. Les tables rondes, les programmes de coopération technique, et les mécanismes de cofinancement et de partage des coûts avec les donateurs permettent de mobiliser et d'employer efficacement les ressources extérieures nécessaires à l'application des stratégies et l'aide du PNUD vise aussi bien les besoins immédiats liés aux crises que les objectifs de développement à long terme, au niveau régional et au niveau des pays. Les sections qui suivent donnent un aperçu des interventions stratégiques spécifiques mises en oeuvre par le PNUD pour réaliser les objectifs de l'Afrique en matière de développement, ainsi que de son rôle de catalyseur et de coordonnateur. L'annexe I fournit une illustration de l'effet de synergie qui se crée entre certaines initiatives stratégiques du PNUD en faveur du développement de l'Afrique.

III. ORIENTATION DES INTERVENTIONS DU PNUD EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT

A. Définition d'une vision à long terme et de cadres stratégiques

Etudes prospectives nationales à long terme

7. Les études prospectives nationales à long terme ont pour but d'encourager les pays africains à mobiliser leurs ressources intellectuelles pour définir, sur la base du consensus, des objectifs généraux destinés à guider les efforts de développement. Ces études visent en particulier : a) à instituer un mécanisme national de fixation de priorités de développement à long terme; b) à analyser les incidences à long terme des plans sectoriels et c) à mettre au point des stratégies nationales viables pour le long terme. Le plan indicatif à 25 ans fournit un cadre à la programmation des actions à court et moyen terme. Les études prospectives ont été lancées à la fin de 1991, mais n'ont vraiment démarré qu'en 1992. Une équipe de cinq experts parrainée par le PNUD s'est chargée des tâches suivantes : a) définition d'une méthode d'appui aux équipes nationales; b) mise au point d'un cadre d'analyse; c) lancement de l'étude prospective pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal et poursuite de l'élaboration de ces études pour le Cap Vert, le Congo, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, Maurice, la République-Unie de Tanzanie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe; d) organisation, en septembre 1992, d'une réunion d'étude qui a rassemblé 30 participants venus du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Sénégal; e) préparation d'un atelier en langue anglaise devant se tenir en janvier 1993 à l'intention de participants du Botswana, de Maurice, de la Namibie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe. Les études prospectives sont à l'ordre du jour de la réunion sur le Programme spécial d'assistance pour l'Afrique, en juin 1993.

8. Une trentaine de pays africains ont manifesté un intérêt pour les études prospectives, mais cette activité a été lente à démarrer en grande partie du fait qu'il s'agissait à l'Origine d'une approche essentiellement théorique et qu'au départ le PNUD n'était pas en mesure de faire face à une demande

importante. Il faudrait veiller à faire de cette approche un instrument participatif, permettant de définir une voie et des stratégies nationales recueillant un large consensus, ce qui peut être une tâche de longue haleine. Les pays africains renâclent parfois à accepter cette nouvelle approche, qui, à leurs yeux, est d'un maniement délicat au plan politique. Les moyens techniques nécessaires pour mettre en oeuvre cette approche font souvent défaut. Le PNUD oeuvre à la recherche de solutions en faisant porter ses efforts, dans un premier temps, sur les pays où ils ont le plus de chance d'aboutir.

B. Renforcement des capacités

9. Le renforcement des capacités en vue du développement reste le principal objectif de toutes les activités du PNUD. Le Programme a reconnu que pour mieux parvenir à cet objectif, il devait réévaluer les modalités d'exécution de la coopération technique et il a d'ailleurs fait de cette question le thème d'une grande étude (voir par. 30). Le PNUD a l'intention d'accroître son appui en matière de renforcement des capacités et ses programmes sont conçus de manière à aider les pays à devenir plus autonomes dans tous les domaines de la gestion du développement. Le PNUD continuera de faire porter son action sur le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire de la Division des ONG du réseau Afrique 2000, en les encourageant à exécuter des programmes du PNUD et, d'une manière générale, à prendre davantage part au développement. On trouvera dans les sections qui suivent une description de programmes du PNUD en matière de renforcement des capacités.

1. Programmes pour la création de capacités de gestion économique

10. En 1992, le Bureau régional pour l'Afrique a fourni une assistance aux gouvernements en vue de renforcer les programmes pour la création de capacités de gestion économique dans certains pays africains, à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie et la Zambie, en mettant à leur disposition des spécialistes et en assurant la formation au sein des établissements nationaux chargés de la gestion macro-économique. Le PNUD appuie aussi activement la création de capacités par le biais de son programme de renforcement des capacités de gestion qui constitue un domaine prioritaire dans 86 % des programmes de pays en Afrique dans le cadre du cinquième cycle. Les activités menées au titre de ce programme comprennent un appui aux réformes du secteur public, la gestion et la planification macro-économiques et financières, la formation, et la gestion des entreprises publiques.

2. Gestion de la coopération technique

11. Le processus d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP) a été introduit dans plus de 30 pays africains et le Bureau régional pour l'Afrique a dispensé l'appui technique nécessaire à son lancement dans d'autres régions, notamment l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Asie. Les pays bénéficiaires s'accordent à reconnaître que les NATCAP aident à attirer l'attention sur les insuffisances et les chevauchements des méthodes actuelles de la coopération technique. Les NATCAP n'ont toutefois réussi que dans un petit nombre de pays à atteindre l'objectif escompté, à savoir doter les gouvernements d'un cadre directeur pour négocier, programmer et établir les

coûts de la coopération technique de façon systématique et concrète. Il convient de poursuivre les efforts en vue d'accélérer le processus des NATCAP et de l'intégrer à l'action gouvernementale. A cet égard, l'efficacité du programme dépend de l'empressement avec lequel les pays bénéficiaires et les pays donateurs procéderont à une coordination et à une programmation systématiques de la coopération technique.

3. Exécution nationale

12. On s'efforce systématiquement d'accroître le nombre des projets et programmes du PNUD exécutés par les institutions nationales au niveau du pays et au niveau régional. Cet objectif est expressément prévu par le cinquième cycle de programmation. A la fin de 1992, 11,5 % des projets en Afrique étaient exécutés par les gouvernements. Le PNUD compte accroître nettement ce pourcentage d'ici la fin du cinquième cycle (1996). Le renforcement de ce mode d'exécution est actuellement limité par a) l'insuffisance des moyens dont disposent certains pays bénéficiaires; b) le manque d'empressement de certains gouvernements à assumer les responsabilités et à suivre des normes strictes en ce qui concerne les résultats et l'obligation redditionnelle; et c) le fait que des institutions spécialisées et donateurs sont peu disposés à appuyer l'application des NATCAP dans la pratique. Le PNUD s'efforce d'éliminer ces obstacles grâce à la formation, au dialogue et à l'utilisation judicieuse des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui désignés comme SAT-1 et SAT-2.

4. L'initiative pour la création de capacités en Afrique

13. L'ICCA, qui est coparrainée par le PNUD, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, a pour objet de renforcer les capacités régionales et nationales en vue a) d'élaborer et de gérer des politiques et programmes économiques nationaux et b) d'appuyer la prise en charge au niveau national de la planification du développement à long terme. Malgré des difficultés initiales, des directives opérationnelles ont à présent été rédigées et le premier ensemble de projets a été présenté pour approbation. Ceux-ci ont pour objet : a) de renforcer les principales institutions nationales au Bénin, en Guinée, au Nigéria et au Zimbabwe; b) de créer de nouvelles institutions d'analyse des politiques ou de recherche au Burundi, au Ghana, en Tanzanie et en Ouganda; c) d'améliorer au niveau régional les capacités institutionnelles et humaines en matière d'analyse de politiques; et d) de relier les établissements de formation africains aux institutions internationales. Des travaux préparatoires sur la création de capacités au Kenya, au Nigéria et en Zambie ont été aussi entrepris.

C. Environnement favorable au développement durable

1. Mesures de démocratisation

14. En 1992, le PNUD a fourni des apports techniques à l'appui du processus de démocratisation (élections et référendums) engagé dans les pays suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Seychelles, Tchad et Togo. A ce titre, le PNUD a assuré des services consultatifs de courte durée, effectué

/...

des évaluations des besoins pour les commissions électorales, mobilisé des ressources, coordonné les actions entreprises, fourni un appui logistique et envoyé des observateurs.

15. Dans le cadre du processus électoral, le PNUD a joué un rôle de premier plan en mobilisant un vaste appui des donateurs sous forme de partage des coûts ou de financement parallèle. Le recours au PNUD pour ce qui est de l'acheminement et la gestion des fonds versés par les donateurs a été payant pour ces derniers, en particulier en Ethiopie et en Angola, dans la mesure où il a permis une exécution à la fois rapide et économique. Le PNUD a aussi utilisé les fonds des CIP et accéléré les procédures d'approbation des budgets pour financer les missions initiales d'évaluation des besoins par le Groupe de l'assistance électorale, qui sert de base pour les missions d'observation ou de vérification de l'ONU. Au Mali et en Namibie, cette assistance a permis de tenir des élections dans le calme et de transférer le pouvoir au nouveau gouvernement.

2. Promotion des investissements et développement du secteur privé

16. Le développement du secteur privé est un domaine prioritaire dans 52 % des programmes de pays en Afrique et il vise des activités en amont, telles que la promotion des investissements, les réformes, le commerce et l'amélioration de la gestion. Dans l'avenir, le PNUD continuera d'appuyer les interventions au niveau du secteur privé ou des institutions grâce à de nouveaux mécanismes visant à promouvoir les petites industries. Le PNUD a pris une part active à des projets menés dans 26 pays africains ainsi qu'au niveau régional. Des volontaires, conseillers commerciaux, ont été mis à la disposition du secteur privé dans les pays africains. Le PNUD a également fourni des apports techniques aux chambres de commerce et d'industrie, notamment au titre de la promotion des exportations et des investissements. Au niveau régional, un appui a été fourni pour développer les réseaux d'information commerciale en Afrique. Par le biais du mécanisme d'élaboration des projets en Afrique, le PNUD appuie la création d'entreprises (par exemple en identifiant et en élaborant des projets viables).

3. Intégration régionale

17. Les trois principaux domaines prioritaires du PNUD sont a) l'appui à la création de la communauté économique africaine, en coopération avec la CEA, la BAfD et l'OUA, notamment en établissant des protocoles d'application du Traité portant création de la communauté; b) le renforcement, notamment en matière de collecte et de diffusion de l'information; i) de la capacité des institutions régionales, particulièrement la CEA, pour leur permettre de définir le cadre conceptuel du développement de l'Afrique; ii) la restructuration, entre autres, des organismes de développement et des universités en Afrique, en vue d'obtenir la meilleure synergie possible; et c) le financement de projets particulièrement ciblés qui facilitent la coopération et l'intégration au niveau régional et qui concernent i) les transports; ii) les établissements de formation régionaux; et iii) l'utilisation des institutions africaines comme agences d'exécution aux niveaux régional et sous-régional. Le PNUD continue de mettre l'accent sur l'élaboration de stratégies, la promotion des instruments visant à renforcer la

coopération et l'intégration régionales et le renforcement de la création de capacités. Avec le concours de la CEA et de l'OUA, le PNUD examine sa programmation régionale en vue de rationaliser les initiatives en cours et de mieux réagir aux nouvelles situations et priorités.

4. Gestion de l'environnement

18. L'environnement est un domaine prioritaire dans 50 % des programmes de pays en Afrique. Le PNUD appuie la gestion, l'élaboration de politiques, la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution et la désertification. Il joue un rôle de catalyseur au plan de la mobilisation des ressources pour Action 21, l'objectif étant fixé à 100 millions de dollars, par le biais de son initiative "Capacités 21". Les bureaux extérieurs du PNUD ont commencé à aider les pays membres à donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Dans le cadre de la première phase (1,2 milliard de dollars) du Fonds pour la protection de l'environnement mondial, que le PNUD gère en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, des fonds ont été affectés à des programmes intéressant des domaines tels que l'électricité éolienne, le développement du biogaz, et la diversité biologique de la flore et de la faune.

19. En 1992, les projets financés par le Fonds pour la protection de l'environnement mondial s'attaquent aux problèmes du réchauffement de la planète, de la diversité biologique, des eaux internationales et de la couche d'ozone. En 1992, les activités du PNUD ont été les suivantes : a) appui à l'élaboration d'un protocole relatif à une politique commune de gestion de l'environnement en Afrique; b) définition des problèmes financiers, scientifiques, juridiques et institutionnels rencontrés en Afrique; c) fourniture d'une assistance aux gouvernements africains pour leur permettre de participer à des conférences internationales telles que le Sommet "planète Terre" et la Conférence internationale de Dublin sur l'eau et l'environnement; et d) organisation de trois ateliers dans le cadre du Fonds pour la protection de l'environnement mondial.

20. En 1992, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) a participé à plus de 130 projets d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, projets axés principalement sur a) l'octroi aux pays d'une assistance en matière de planification, de coordination et de surveillance de la gestion des ressources naturelles et b) des activités visant à assurer l'aménagement intégré des terres villageoises, des systèmes pastoraux et des parcours. En 1992, 14 nouveaux projets supplémentaires d'un montant de 5,2 millions de dollars ont été approuvés pour la protection des terres et la lutte contre la désertification, le développement agropastoral, et la formation et l'éducation en matière d'environnement.

D. Développement humain

21. Le développement social et humain est un domaine prioritaire dans 81 % des programmes de pays en Afrique. L'activité du PNUD consiste principalement à jouer un rôle de catalyseur en amont et porte notamment sur la formation professionnelle, l'éducation, le développement de l'emploi, la participation communautaire, la participation des femmes au développement et la lutte contre

la pauvreté. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) continue d'avoir pour objectif l'atténuation de la pauvreté en Afrique et à cette fin il fournit une assistance aux petits entrepreneurs et appuie les gouvernements et les groupes communautaires dans l'agriculture, le développement rural, les transports, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. En 1992, de nouveaux projets d'une valeur de 39 millions de dollars ont été approuvés dans 12 pays africains. Le PNUD s'emploie à intégrer les femmes dans tous les aspects de ses activités menées dans le cadre du cinquième cycle. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a continué d'appuyer une participation plus active des femmes en Afrique, particulièrement au niveau communautaire dans le domaine de a) l'agriculture et la sécurité alimentaire, b) le commerce et l'industrie et c) la planification nationale. Le PNUD a, avec le FENU et UNIFEM, financé des systèmes de crédit pour les femmes dans les pays africains. La promotion du développement humain fera que le PNUD des années 90 prendra une part beaucoup plus active que par le passé aux activités de propagande. Pour assurer le développement humain, il faut prendre en considération de nombreuses questions, institutionnelles, financières, techniques et politiques. Le PNUD s'efforcera d'élaborer des programmes et des projets axés sur le développement humain, notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, la participation des collectivités locales et le renforcement des ONG.

22. Le développement agricole et rural constitue un domaine prioritaire dans 70 % des programmes de pays en Afrique et il est axé principalement sur l'accroissement de la production, la diversification, les réformes rurales et le développement rural, la sécurité alimentaire, les activités génératrices de revenu, et la participation communautaire. Les activités sont axées sur a) l'appui en faveur de l'autosuffisance alimentaire; b) la micro-irrigation, la conservation des terres, le boisement, la planification de l'utilisation des sols et l'aménagement du territoire; c) la lutte et la protection phytosanitaires; d) l'appui en faveur de la formation (prévision des sécheresses par exemple); e) le développement des pêches; et f) la création de services vétérinaires et la promotion de l'utilisation d'espèces améliorées.

23. L'épidémie du VIH est probablement le plus grand défi qui se pose actuellement à la survie de l'homme et au développement humain en Afrique aujourd'hui. Par le biais de la programmation par pays, le PNUD a lancé une véritable campagne pour sensibiliser les décideurs africains, les ONG et les organisations communautaires aux conséquences que l'épidémie aura sur le plan humain, social et du développement. Considérant que la lutte contre cette épidémie relève de l'effort de développement en général, le PNUD s'attache à renforcer les moyens dont les pays disposent dans ce domaine, en organisant des stages de formation et des missions de programmation, et en apportant son soutien actif au renforcement des volets coordination et mobilisation des ressources des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres institutions et organismes des Nations Unies, aux niveaux national et régional : des fonds SAT-1 ont été affectés au renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation internationale du Travail de fournir un appui technique. Le PNUD appuie résolument l'application de la Déclaration de l'OUA sur l'épidémie de sida en Afrique et travaille avec la Banque africaine de développement en vue de mettre en place une collaboration pour financer des

programmes nationaux. Au niveau des pays, le PNUD élabore des programmes novateurs, qui comprennent 30 projets allant de l'appui au développement des programmes nationaux multisectoriels et au renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et de coordination des programmes, à la mobilisation communautaire en faveur des changements de comportement et aux programmes d'assistance en matière de soins et de survie. En Ouganda, le Gouvernement a affecté près d'un quart de son CIP à son programme national de lutte contre le VIH/sida en vue de renforcer les programmes communautaires. Au cours du cinquième cycle, le PNUD accentuera son appui aux niveaux communautaire, national et sous-régional en élaborant des programmes, en renforçant les capacités nationales et en mobilisant le soutien politique et financier de la communauté internationale.

E. Mobilisation des ressources

24. La mobilisation des ressources revêt un rang de priorité élevé et un groupe commun PNUD/BAFD/CEA/OUA a été mis en place à cette fin. En 1992, le Bureau régional pour l'Afrique a joué un rôle central dans la mobilisation d'un appui en faveur d'une aide humanitaire ou d'urgence et du développement de l'Afrique a) en organisant des tables rondes; et b) en mettant en place des arrangements de partage des coûts, de financement parallèle et de cofinancement et des fonds d'affectation spéciale aux niveaux régional et national. A la fin de 1992, le Programme régional pour l'Afrique avait déjà attiré 32 millions de dollars pour le cinquième cycle par le biais d'arrangements de partage des coûts ou des fonds d'affectation spéciale, contre 26 millions pour l'ensemble du quatrième cycle. En outre, des donateurs s'étaient engagés parallèlement pour un total de 245 millions de dollars pour 1992 et au-delà pour des projets régionaux tels que le programme de lutte contre l'onchocercose, le réseau régional de formation et de surveillance pour la dracunculose en Afrique et le renforcement de la gestion des établissements de formation. Le partage des coûts au niveau des pays est vivement encouragé et il a été estimé à 33 millions de dollars en 1992, 56 % étant recueillis en faveur de projets et programmes à l'échelon des pays.

25. Les tables rondes, telles que les réunions du Groupe consultatif dirigé par la Banque mondiale, visent à dégager un consensus en matière de politique et à mobiliser l'appui des donateurs pour financer les programmes d'ajustement. Cependant, les tables rondes appuyées par le PNUD constituent un processus souple dirigé par les gouvernements, qui vise à s'attaquer aux grandes questions de développement sur le long terme, qui nécessitent une coopération technique et un financement. Des tables rondes ont été organisées avec succès en 1992 pour le Bénin, le Burundi, le Cap-Vert, la Gambie, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe, mais il est nécessaire de continuer à encourager le transfert de ce processus aux gouvernements afin de l'intégrer pleinement aux systèmes nationaux de gestion économique. De même, le PNUD s'efforcera d'agir dans ce sens et d'accroître sa capacité interne d'aider les gouvernements à utiliser ce mécanisme de façon plus continue et plus efficace. Le PNUD s'efforce aussi d'être plus en mesure de participer aux réunions du Groupe consultatif de la Banque mondiale et aux réunions du PSA, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités.

IV. LE RÔLE DE CATALYSEUR ET DE COORDONNATEUR DU PNUD EN AFRIQUE

26. Le PNUD joue un important rôle de catalyseur et de coordonnateur dans le développement africain, en collaboration étroite avec les principaux donateurs bilatéraux et avec des institutions multilatérales comme la Banque mondiale, la BAFD, l'OUA, ainsi qu'avec la CEA et les institutions spécialisées des Nations Unies. Sous les auspices du PNUD, les membres du Groupe consultatif mixte des politiques s'emploient à synchroniser leurs programmes. En 1992, le PNUD a coordonné les opérations dans plusieurs situations de crise, par l'intermédiaire du Département des affaires humanitaires de l'ONU : a) secours d'urgence au Libéria; b) réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés rapatriés au Mozambique; c) démobilisation de soldats et leur réinsertion dans le secteur privé en Ethiopie et en Ouganda. Pour renforcer les moyens d'action du PNUD dans les situations d'urgence, il est prévu d'organiser en 1993 un atelier pour tous les pays africains, de concert avec d'autres organes des Nations Unies comme le Département des affaires humanitaires de l'ONU et les services d'intervention d'urgence de la FAO, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'OMS. A la suite de la sécheresse qui a sévi en Afrique australe et en Afrique de l'Est, le PNUD s'est rendu très utile en organisant des réunions d'information et de coordination à l'intention des donateurs. Conjointement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Département des affaires humanitaires, il a organisé une réunion de donateurs au cours de laquelle plus de 500 millions de dollars de contributions ont été annoncés en faveur des pays frappés par la sécheresse. A l'échelon des pays, l'aide du PNUD a pris la forme de projets financés au titre des CIP et des ressources spéciales du Programme (RSP) et son action se poursuit en vue de renforcer le potentiel dont les gouvernements disposent pour gérer les moyens de lutte contre la sécheresse et les catastrophes.

V. RENFORCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PNUD AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

A. Le Programme de déploiement d'économistes

27. Le Programme de déploiement d'économistes, lancé en 1985, est une grande source d'assistance spécialisée pour que les gouvernements africains soient mieux à même d'atteindre leurs objectifs de développement et de négocier une aide de la communauté internationale à de meilleures conditions. Une évaluation du Programme en 1992 a confirmé qu'il comblait une grosse lacune en étayant les nouvelles orientations de programme du PNUD. Il a renforcé les bureaux extérieurs en les dotant de postes d'économistes. Le PNUD a l'intention d'exploiter le succès du Programme : a) en proposant de l'étendre à d'autres pays, b) en incorporant la fonction d'économiste dans ses propres structures.

B. Restructuration du secrétariat

28. On a procédé à une restructuration des services tant au siège que dans les bureaux extérieurs, afin d'accroître l'efficacité des services et l'exécution des programmes. La décentralisation s'est accompagnée d'un accroissement des responsabilités et d'un contrôle continu des résultats. Dans la Division du programme régional, la restructuration s'est opérée à deux niveaux.

Premièrement, le Groupe de l'appui aux pays les moins avancés et la Division du programme régional ont fusionné, afin de réunir les services d'exécution et les services de conception de la politique générale. Deuxièmement, le nombre des divisions par groupes de pays a été ramené à quatre et elles ont été renforcées par l'affectation à chacune d'elles d'un économiste chargé du renforcement des capacités et de la gestion économique dans les pays relevant de la Division. Dans les bureaux extérieurs, on a procédé à une compression de personnel à tous les échelons, à raison d'au moins un fonctionnaire recruté sur le plan international et un agent local par bureau. En outre, le souci principal en matière de personnel n'est plus le volume mais la qualité des effectifs. Le succès du Programme de déploiement d'économistes montre qu'il faut renforcer les bureaux extérieurs par l'adjonction d'éléments versés dans les techniques de planification stratégique, de conception des politiques et d'analyse.

C. Vers une meilleure gestion et une justification plus rigoureuse de l'emploi des fonds

29. On est en train d'introduire au PNUD un système plus rigoureux de contrôle des résultats et de responsabilité financière. Le BRA s'est fixé résolument pour objectif de faire en sorte que non seulement la direction des bureaux extérieurs assure une meilleure gestion financière, administrative et des programmes mais aussi qu'elle ait à rendre compte de sa gestion. Afin d'accélérer les communications entre le siège et les bureaux extérieurs, ceux-ci sont en cours d'informatisation avec formation correspondante du personnel. Le PNUD travaille à des normes et critères visant à améliorer l'établissement et le suivi des programmes/projets sur le terrain, parallèlement à l'accroissement des responsabilités dévolues aux bureaux extérieurs. Outre une réduction de personnel de 15 % en 1991, le BRA restructuré est en train de ramener de 34 à 32, au siège, le nombre de ses administrateurs émargeant au budget de base, avec réduction de 38 à 30 de l'effectif des services généraux. Le budget administratif du siège et des bureaux extérieurs sera amputé de 15 % en 1994-1995.

D. Amélioration de l'ensemble des prestations de coopération technique en Afrique

30. Depuis 30 ans, l'Afrique bénéficie d'un volume de coopération technique appréciable, pour un résultat qui paraît bien modeste. Dans une publication de 1993 intitulée "Rethinking Technical Cooperation: Reforms for Capacity-Building in Africa", le PNUD passe en revue les causes de l'inefficacité des mécanismes actuels de la coopération. Il recommande que l'on se soucie davantage des coûts et que l'on revienne lorsqu'il le faut à une politique opportuniste. Il propose plusieurs mesures correctives, par exemple l'abandon du schéma expert-homologue local en faveur d'un recours plus intensif : a) à des consultants expatriés recrutés pour des missions de courte durée; b) à des consultants locaux; c) au jumelage d'institutions; d) à l'introduction d'un élément commercial dans les prestations de coopération technique. Toutefois, l'étude confirme qu'il est indispensable pour la croissance économique de l'Afrique d'avoir du personnel mieux formé et des institutions plus solides, éléments qui sont encore plus importants que les investissements. La publication a été distribuée aux membres du Conseil d'administration. Le PNUD est en train d'étudier les recommandations qu'elle contient et leurs incidences sur les activités financées par lui.

Annexe I

VERS UNE DEMARCHE COORDONNEE EN MATIERE DE FORMULATION DES POLITIQUES
GENERALES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

<u>Domaines stratégiques</u>	<u>Interventions correspondantes</u>	
GRANDES ORIENTATIONS	ETUDES PROSPECTIVES NATIONALES A LONG TERME	
	PLANIFICATION DANS UNE ECONOMIE D'OPEN MARKET	
CAPACITE D'EXPRESSION ET FORMATION DES CADRES	TABLES RONDES GROUPES CONSULTATIFS	Analyse et programmation nationales de la coopération technique Programme pour la femme et le développement
(Elaboration de programmes, mobilisation et coordination des ressources)	INITIATIVES POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES : Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, Mécanisme d'élaboration des projets en Afrique	
PARTICIPATION DE LA POPULATION	BONNE CONDUITE DES AFFAIRES PUBLIQUES	

- Pour le cinquième cycle de programmation et les suivants, les programmes et initiatives du PNUD en Afrique :
 - a) Ressortissent à une conception stratégique du renforcement des capacités permettant de traiter les questions suivantes : atténuation de la pauvreté, formulation des politiques générales et élaboration des programmes;
 - b) Mettent l'accent sur l'échange d'informations et de données d'expérience;
 - c) Favorisent la coopération et l'intégration régionales;

- Conformément aux objectifs prioritaires des gouvernements, ces initiatives :
 - a) S'appuient sur les cultures et les valeurs africaines;
 - b) Favorisent le renforcement des capacités;
 - c) Se renforcent mutuellement;
 - d) Facilitent la coordination entre les donateurs par le dialogue sur les grandes orientations et l'approche programme.

Annexe II

CORRESPONDANCE ENTRE CERTAINS APPUIS DU PNUD POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE ET LES GRANDS THEMES DU NOUVEL ORDRE DU JOUR POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90

Domaines cibles du nouvel
ordre du jour pour les pays
africains

Initiatives régionales appuyées par le PNUD

- | | |
|--|--|
| 1. Croissance et
développement durables | Les études prospectives nationales à long
terme doivent servir à étayer la
planification stratégique |
| 2. Coopération/intégration
régionales | Appui pour la création de la Communauté
économique africaine

Renforcement des institutions régionales
(CEA, etc.)

Projets ciblés dans un domaine précis
(transport, formation
professionnelle, etc.) |
| 3. Démocratisation | Activités de plaidoyer (avec la CEA)

Assistance électorale et services d'appui

Démobilisation

Conduite des affaires publiques

Réinsertion des personnes déplacées, des
réfugiés et des rapatriés |
| 4. Promotion des
investissements | Mécanisme d'élaboration des projets en
Afrique

Services de formation et de gestion en
Afrique

Appui pour la création d'un environnement
favorable, services de gestion renforcés,
conception de projets bancables et
mobilisation de capital-risque |

Domaines cibles du nouvel
ordre du jour pour les pays
africains

Initiatives régionales appuyées par le PNUD

Propositions pour l'obtention de capitaux
d'équipement

Fonds d'équipement des Nations Unies

Division du secteur privé et du
développement : activités régionales et
activités dans les pays

Services consultatifs internationaux de
courte durée de l'ONU

Coopération technique avec les chambres de
commerce, promotion des investissements et
des exportations

Réseaux d'information commerciale

Etudes sur les possibilités
d'investissement de capital-risque

5. Mise en valeur des
ressources humaines et
renforcement des
capacités

Initiative pour la création de capacités en
Afrique

Analyse et programmation nationales de la
coopération technique

Programme pour la femme et le développement

Programme concernant le VIH et le
développement

6. Gestion de
l'environnement

Réseau Afrique 2000

Appui pour la participation au Sommet
"planète Terre"

Suivi de la CNUED/Action 21

Domaines cibles du nouvel
ordre du jour pour les pays
africains

Initiatives régionales appuyées par le PNUD

Mécanisme mondial pour l'environnement

Protocole pour une politique commune

Définition des problèmes à régler

Appui pour la participation aux conférences
internationales

7. Gestion démographique

Activités du FNUAP concernant la régulation
des naissances, la mortalité maternelle,
les recensements de population, etc.

Education des filles

Atténuation de la pauvreté

Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme et Programme pour la femme et
le développement

8. Développement de
l'agriculture/ sécurité
alimentaire

Appui pour l'autonomie alimentaire

Micro-irrigation, conservation des sols,
boisement, planification et gestion de
l'utilisation des terres

Lutte contre les maladies

Systèmes informatiques

Appui aux centres nationaux et régionaux de
recherche

Développement de la pêche

Renforcement des services vétérinaires

Amélioration de l'élevage

Domaines cibles du nouvel
ordre du jour pour les pays
africains

Initiatives régionales appuyées par le PNUD

9. Coopération Sud-Sud

Coopération avec le Brésil en matière
d'aviation civile, de techniques
agricoles, etc.

Atelier sur le transport aérien

Appui au Centre de promotion commerciale de
la BAfD

Programme concernant le VIH et le
développement

10. Participation accrue des
ONG

Projet ONG dans 33 pays

Réseau Afrique 2000

Projets liés au Mécanisme mondial pour
l'environnement

Programme des partenaires du développement

Programme concernant le VIH et le
développement

Domaines cibles du nouvel
ordre du jour pour la
communauté internationale

Initiatives régionales appuyées par le PNUD

1. Solution du problème de la
dette

Programme commun PNUD/CNUCED/Banque
mondiale de gestion de la dette extérieure

2. Mobilisation des
ressources

Organisation de tables rondes

Participation aux coûts, financement
parallèle et cofinancement à l'échelle
nationale/régionale

Aide humanitaire/secours d'urgence

Programme concernant le VIH et le
développement

Domaines cibles du nouvel
ordre du jour pour la
communauté internationale

Initiatives régionales appuyées par le PNUD

3. Amélioration de l'accès au
marché mondial pour les
produits africains

-

4. Amélioration de
l'environnement commercial

Commerce intra-africain par l'intermédiaire
des OIG

Programmes commerciaux menés en coopération
avec la CNUCED et le CCI (système
d'information commerciale informatisé,
etc.)

5. Appui pour l'intégration
régionale

Appui pour la création de la Communauté
économique africaine

Renforcement des organisations
intergouvernementales

Programmes multinationaux
